

ANNONCE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL II/2026

Coordnatrice/Coordinateur en médecine ambulatoire, orientation clinique

Coordnatrice/Coordinateur en médecine ambulatoire, orientation gestion

1. Règlement concernant l'examen professionnel

S'applique le règlement concernant l'examen professionnel du 5 février 2015, ainsi que les directives relatives au règlement de l'examen professionnel 20 février 2020. Tous les documents et formulaires relatifs à l'examen professionnel se trouvent sur le site www.odamed.ch et sont prêt pour le téléchargement.

2. Date, Lieu et déroulement de l'examen

Examens écrits et oraux (le même jour) : 24 / 25 et 26 novembre 2026, KV Business School, Zurich.

L'attribution des candidat(e)s est effectuée par odamed.

Le sujet concernant l'étude de cas, le délai pour la remise de l'étude de cas, ainsi que le planning du jour de l'examen avec ordre de passage individuel des différentes parties de l'examen parviendront à la candidate avec la convocation à l'examen (en juillet 2026).

3. Inscription

L'inscription se fait en ligne via le portail

<https://www.odamed-pruefung.ch/register/>

En vous inscrivant à l'examen, vous recevrez un message électronique contenant un lien vers le formulaire d'admission. Celui-ci fait partie intégrante de l'inscription à l'examen. La décision d'admission vous sera communiquée après la séance d'admission de la commission de qualité (CQ) qui se tiendra à partir du 23 avril 2026.

Délai de l'inscription : **mercredi, 25 mars 2026**

4. Annexes à l'inscription

- Un résumé du parcours professionnel (CV) ;
- Les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission (dont un de l'employeur actuel) ;
- Les copies des certificats des modules acquis ou des certificats d'équivalence, ainsi que le certificat du cours de formateur (cours de maître d'apprentissage) ;
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo.

Tous les documents doivent être téléchargés ensemble avec l'inscription. Les certificats de travail doivent préciser la date de son établissement, le taux d'activité, ainsi que la durée de la relation de travail.

5. Frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'examen se montent à **CHF 1'500.00**.

La facture sera envoyée en avril 2026 conjointement à la confirmation de l'admission à l'examen. Le délai de paiement est de 30 jours. L'inscription est valide qu'après paiement dans les délais prescrits de la taxe d'examen. En cas de désistement à l'examen final dans les délais prescrits ou après confirmation d'admission pour une raison valable, le montant des frais d'examen sera ristourné. Un montant de CHF 400.00 sera perçu pour les frais administratifs. D'autres informations se trouvent dans le document « Tarifs et frais d'inscription à l'examen ».

6. Séance d'information

Préavis : les candidat(e)s dont la confirmation d'admission est positive ont la possibilité de participer volontairement à une séance d'information, le 21 mai 2026 online sur les modalités de l'examen (déroulement, étude de cas, examen oral et écrit). Les candidat(e)s reçoivent les détails de la séance d'information avec la confirmation d'admission.

Reinach, 25 février 2026